

FFI UE / Résident

Les médecins européens effectuant leur spécialité médicale dans un pays de l'Union Européenne (UE) ou en Suisse peuvent effectuer leur spécialisation en France, dans la mesure où ils ont bien commencé, depuis au minimum une année, leur spécialité.

Conditions

- Les candidats sont des médecins ressortissants de l'UE ou de la Suisse, titulaires d'un diplôme de docteur en médecine en cours de spécialisation depuis au moins un an.
- Les candidats peuvent faire une demande *via* une université française ou faire une demande directement auprès de l'Institut Curie.
- Être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine de l'UE.
- Avoir exercé sa spécialisation un an dans le pays d'origine.
- Le lieu d'exercice : un département / service d'accueil agréé pour la formation des internes de la spécialité.
- Le programme de formation est identique à celui des internes français.
- Ils ont le statut de Faisant Fonction d'Interne UE.

Durée de la formation

- La durée de cette formation ne peut être supérieure à trois semestres.

Niveau de langue

- Un justificatif de diplôme de connaissance de la langue française équivalent au niveau B2 (TCF, TEF, DELF).

Financement

- Ce stage est financé soit par l'établissement d'origine ou par un organisme tiers, soit par l'Institut Curie.

Pour postuler

- Les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription sur le site de l'enseignement de l'Institut Curie, et joindre les documents demandés pour l'analyse de leur demande.
ou
- Les candidats s'inscrivent à l'Université de Paris et seront ensuite affectés à l'Institut Curie. Ils devront compléter le formulaire d'inscription en ligne sur le site de l'enseignement de l'Institut Curie et joindre les documents demandés pour le suivi de leur dossier.

Faisant en fonction d'interne (3ème cycle en médecine - CNG)

Cette formation permet l'accès aux 3^{èmes} cycles spécialisés de médecine en France, dans les mêmes conditions que les internes français.

Conditions

- Les candidats sont des étudiants en provenance de l'Union Européenne (UE) ou d'autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre, ayant validé le 2eme cycle des études de médecine dans leur pays d'origine.
- Les candidats s'inscrivent sur le site internet du Centre National de Gestion (CNG), accessible pendant la période d'inscription du 1^{er} au 31 mars de l'année de passage des épreuves.
- L'accès à l'interface d'inscription ainsi que toutes les informations relatives à ce concours peuvent aussi être obtenues sur le site internet suivant : www.cng.sante.fr, rubriques : concours et examens / concours médicaux-praticiens / concours spécial à titre européen (CSE).
- Le programme de formation est identique à celui des Épreuves Classantes Nationales (ECN) et aux conditions des internes français (formations, lieux de stage agréés, statuts...).
- Ils ont le statut de Faisant Fonction d'Interne (FFI).

Durée de la formation

- La durée de cette formation peut être équivalente à la totalité du 3^{ème} cycle des études de médecine en France.

Niveau de langue

- Un justificatif de diplôme de connaissance de la langue française équivalent au niveau B2 (TCF, TEF, DELF) est exigé.

Financement

- Les candidats seront rémunérés par l'Institut Curie sur la même base salariale que les internes français.

Pour postuler

- Les candidats doivent s'inscrire au concours d'internat du Centre Nationale de Gestion (CNG) pour pouvoir postuler :
<https://www.cng.sante.fr/concours-examens/concours-special-europeen-cse>
- Le CNG est chargé de prononcer les affectations des stagiaires de 3ème cycle en études de médecine.